

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

19^e RALLYE DE DIEPPE VHC

Ce règlement particulier complète le Règlement Standard des rallyes (Edition 2024), les règles spécifiques des rallyes VHC et le règlement de la coupe de France des rallyes VHC

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n° **173** en date du 27/02/2024 (50^{ème} Rallye Dieppe Normandie) et le numéro **16** de la LRSA Normandie.

Le 19^{ème} RALLYE DE DIEPPE Historique pour VHC (Véhicules Historiques de Compétition) - doublure du Rallye de DIEPPE NORMANDIE - reprend l'ensemble du Règlement Particulier du 50^{ème} Rallye De DIEPPE NORMANDIE à l'exception des points suivants :

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

L'Association Sportive Automobile du Pays de Dieppe, Organisateur Administratif et l'association Dieppe-Rallye, Organisateur Technique, organisent du 10 au 11 Mai 2024, avec le concours des moyens techniques mis à disposition par la ville de Dieppe et l'ensemble des communes traversées, un rallye dénommé :

19^{ème} RALLYE DE DIEPPE VHC

Voir règlement particulier du 50^{ème} Rallye Dieppe Normandie

1.1P. OFFICELS. *Idem règlement moderne sauf*

Directeur de Course VHC :	TBD	
Collège des commissaires sportifs :		
Responsable	Francoise MAWDSLEY	
Membres	Claude CHRISTEL	9367-1303
	Francis LEVAVASSEUR	5849-1318
COMMISSAIRES TECHNIQUES :	Laurent BRAURE	196163-0114
	Marc RICHE	
Chargés des relations avec les concurrents :	Patrick GRENIER	220147-0112

1.2P. ELIGIBILITE

Le 19^{ème} Rallye de DIEPPE VHC compte pour :

- Coupe de France des Rallyes VHC 2024 coefficient 2
- Championnat de la Ligue automobile de Normandie des rallyes VHC 2024

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives OBLIGATOIRES :

Elles auront lieu lors de la distribution des carnets d'itinéraires au :

Bar Restaurant Chez Loulou 3 route de la mer 76590 BELMESNIL

Les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire du pilote et copilote en cours de validité
- Licences du pilote et copilote valables pour l'année en cours
- Photocopie de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture

Ils recevront les documents et les stickers nécessaires à l'identification de leur voiture de course (panneaux de portières, plaques de rallye, plaque d'immatriculation...) et divers autres documents.

Les équipages devront se présenter au H – 10 (avant le départ du rallye) auprès des relations concurrents avec les originaux de leurs permis de conduire et licences.

Vérifications techniques avant le rallye :

Elles auront lieu le Vendredi 10 Mai 2024 de 9h00 à 17h30 à la concession Référence Automobiles OPEL Dieppe Zone industrielle verte – 76370 ROUXMESNIL-BOUTEILLES. Les voitures devront être stickées (plaques, numéros, publicité...) avant de passer aux vérifications.

Les horaires de convocation seront sur le site de Dieppe Rallye (www.dieppe-rallye.com) et consultables lors de la distribution des carnets d'itinéraires.

A l'issue des vérifications, les voitures devront être placées en **parc fermé gardienné (les 2 nuits de vendredi et samedi)**.

Vérifications techniques finales :

Les vérifications finales éventuelles pour les voitures convoquées seront effectuées à la concession Opel Référence Automobiles Dieppe. Le prix horaire de la main d'œuvre est de 60 € T.T.C

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT-INSCRIPTIONS

3.1.5P. Identique règlement moderne.

- 1^{ère} page de passeport technique historique PTH
- Utiliser la demande d'engagement spécifique VHC

3.1.10p Le nombre des engagés moderne et VHC est fixé à 140 voitures.

3.1.11P. Les droits d'engagement sont ainsi fixés:

* Avec publicité facultative de l'organisateur :	420€
* Sans publicité facultative de l'organisateur :	820 €

=> Fournir une copie de la 1^{ère} page du PTH

3.1.12P. Identique au règlement moderne

3.3.P. ORDRE DE DEPART

Conforme aux règles spécifiques VHC 2024

Les concurrents du rallye VHC partiront devant le Rallye Dieppe-Normandie et ce pour l'ensemble du rallye.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Sont autorisées les voitures à définition routière, des Annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, IR, J1 et J2 (de 1947 à 1990). Ces voitures sont répertoriées par GROUPES.

GROUPE 1 - T - Tourisme

GROUPE 2 - CT - Tourisme de Compétition

GROUPE 3 - GT - Grand Tourisme de série

GROUPE 4 – 5 GTS - Grand Tourisme Spécial / GTP/HST/TSRC – Grand Tourisme Prototypé

GROUPE N Production J GROUPE A Tourisme J

GROUPE B J

Les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1990 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé)

Les voitures de la Période J1-J2 sont admises en rallyes régionaux, nationaux et Championnat de France. Elles marquent des points pour la Coupe de France et le Championnat de France des Rallyes VHC.

Elles feront l'objet d'un classement distinct.

4.2P. ASSISTANCE

Voir règlement particulier du 50^{ème} Rallye de DIEPPE NORMANDIE

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 18^{ème} RALLYE de Dieppe – Normandie VHC représente un parcours de 379.6 km.

Il est composé de 2 étapes divisée en 4 sections.

Etape 154.10 km dont 21.40 km de spéciales
Etape 2325.50 km dont 123 km de spéciales

Les épreuves spéciales :

- ES 1 : TERROIR ET FALAISES 1 x 13.80.....= 13.80 km
- ES 2 : LES GRANDES VENTES 1 x 7.60.....= 7.60 km
- ES 3 / 6 / 9 : LES JACQUEMARTS 3 x 21.80.....= 65.40 km
- ES 4 / 7 : LA VIENNE 2 x 13.80.....= 27.60 km
- ES 5 / 8 : TERROIR DE CAUX 2 x 15.00.....= 30.00 km

6.1P. RECONNAISSANCES

Dates et Horaires identiques au rallye « moderne »

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Idem Rallye « Moderne »

7.5.20P SEANCE D'ESSAIS

Une séance d'essais sera organisée le Vendredi 10 Mai, qui aura lieu de 9h00 à 13h00. Elle est réservée aux concurrents qui en feront la demande sur la demande d'engagement et qui auront acquitté **un droit de 120 euros et réduit à 70 euros pour les licenciés de l'ASA Pays de Dieppe.** Après accord de l'organisateur, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas les coordonnées (nom, prénom, numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements.

Seuls les membres de l'équipage régulièrement engagés au rallye pourront y participer. Les pilotes et copilotes devront être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Au départ de la séance d'essai, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des véhicules et des équipages. Les reconnaissances seront autorisées.

Si le nombre de participants est inférieur à 10, Dieppe Rallye se réserve le droit d'annuler cette séance d'essais.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme à la réglementation de la coupe de France VHC 2024.

A l'issue de chaque rallye il sera établi :

Un classement général toutes périodes confondues (hors Classic)

- ♣ Un classement général pour les périodes E à I
- ♣ Un classement général pour les périodes J
- ♣ Un classement général pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1990)

Les voitures du groupe Classic de compétition ne devront jamais figurer ni dans le classement général E à I et J confondues, ni dans le classement E à I, ni dans le classement J.

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

ARTICLE 10P. PRIX

Chacun des équipages classés recevra une coupe ou cadeau.